

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Émilie Sgrignuoli](#)

<https://www.cadre21.org/membres/db993faff3747431e0fd7c>

Date d'obtention : 2024-10-18 19:59:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un mode d'emploi facile à utiliser avec une problématique concernant des sextos.

Elle permet de rendre nos interventions plus uniformes avec des outils. Ça permet de savoir qu'elles interventions faire plus rapidement et de façon efficace. Tout cela permet à l'intervenant d'avoir une meilleure confiance en lui lors de son intervention.

Il y a 4 éléments essentiels à savoir pour guider notre intervention: Il faut savoir le contexte, le niveau d'explicité de la photo, l'intention derrière cela et l'étendue de la diffusion de la photo.

Il ne faut jamais demander à voir les photos partagés.

Chaque intervenants ont leur rôle pour intervenir lorsqu'un évènement comme cela se produit.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Guider mes intervention dans un contexte de sextage à l'école. Me donner un sentiment de confiance lorsque je vais intervenir. Savoir en quoi consiste mon rôle et savoir le rôle des autres acteurs. Savoir quand il faut contacter les policiers.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Vérifier si l'acte est un acte malveillant ou impulsif. Vérifier si c'est un acte qu'ils ont déjà produit dans le passé.